



unesco

World Heritage Convention

45 BUR

WHC/22/45.COM/BUR.2

Paris, 20 juillet 2022

Original : English

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

**Réunion du Bureau
20 juillet 2022**

RAPPORT DES DECISIONS

1. Adoption de l'Ordre du jour

Décision : 45 COM/BUR.2.1

Le Bureau de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/22/45.COM/BUR.2/1,
2. Adopte l'Ordre du jour figurant dans le document susmentionné.

2. Modalités de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial

Décision : 45 COM/BUR.2.2

Le Bureau de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial,

1. Rappelant que la 45^e session du Comité du patrimoine mondial, initialement prévue du 19 au 30 juin 2022, a été reportée le 21 avril 2022,
2. Rappelant sa décision **45 COM/BUR 1.3**, par laquelle il a décidé de poursuivre les consultations en cours en vue d'arriver à un consensus sur les modalités de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial et, par conséquent, de se réunir durant la semaine du 18 juillet,
3. Prend note qu'aucun consensus n'a pu être atteint à ce stade quant aux modalités de la 45^e session ;
4. Décide de poursuivre les consultations en cours.